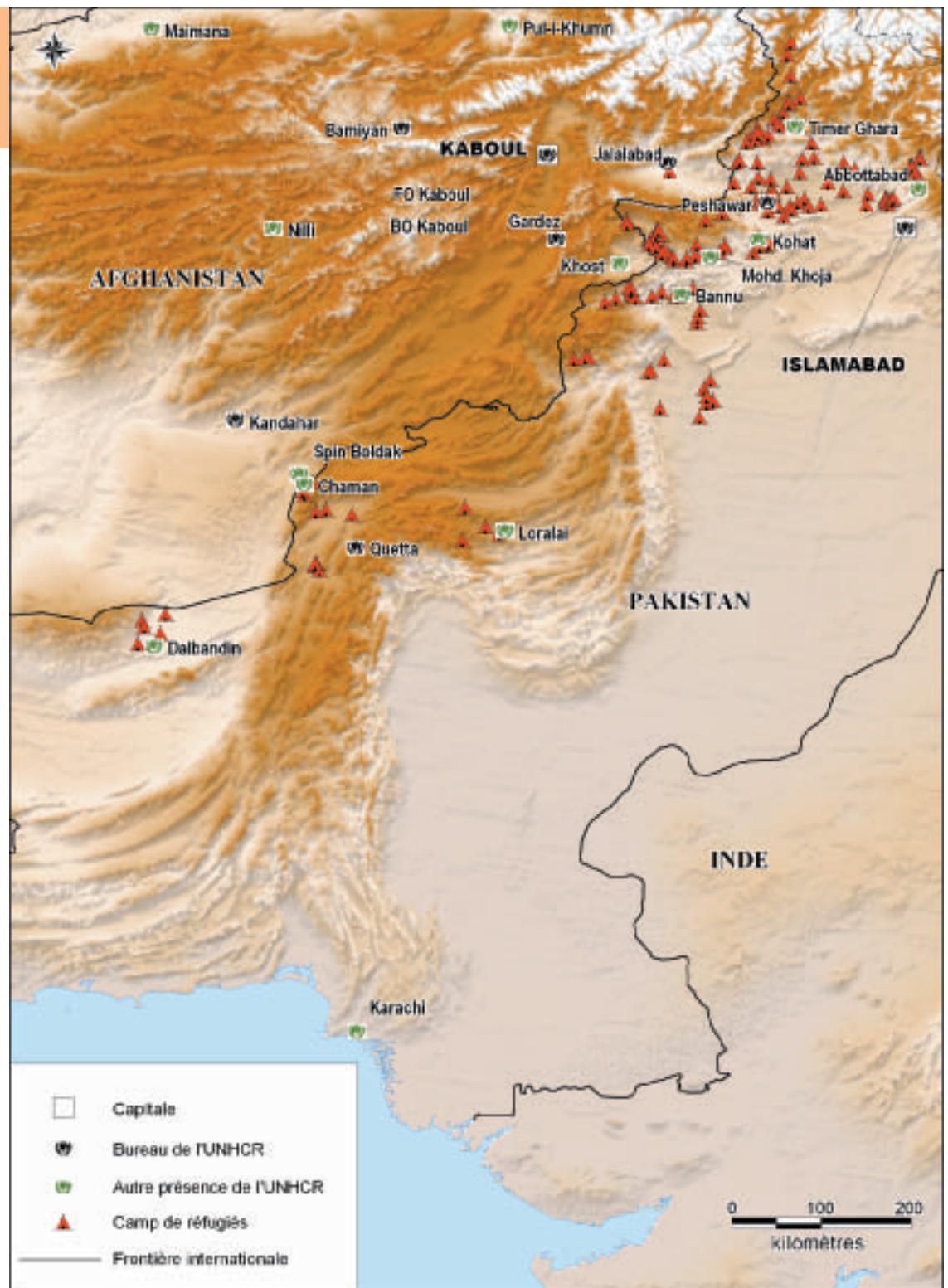


Pakistan

Objectifs principaux

- Offrir une protection internationale à un million de réfugiés afghans et à quelque 2 200 réfugiés/demandeurs d'asile d'autres nationalités.
- Faciliter le rapatriement librement consenti de quelque 400 000 Afghans et promouvoir le rapatriement librement consenti en direction de certaines régions d'origine.
- Dispenser des services essentiels dans les camps tout en utilisant les ressources avec un bon rapport coût-efficacité.
- Nouer de nouveaux partenariats stratégiques ou renforcer les partenariats existants avec des intervenants très divers, faisant partie du Gouvernement, de la société civile, des représentants des réfugiés, des communautés d'accueil et des ONG.
- Remédier durablement au sort des réfugiés, notamment par le rapatriement librement consenti lorsque cette solution est réalisable et par la réinstallation lorsque cette solution est la plus appropriée.



Chiffres prévisionnels		
Population	Janv. 2005	Déc. 2005
Afghanistan (réfugiés)	1 004 879	884 634
Demandeurs d'asile	650	480
Autres réfugiés	582	507
Total	1 006 111	885 621

Total des besoins : 24 470 715 dollars E.-U.

Contexte

Faits nouveaux

Plus de 350 000 Afghans ont regagné leur pays d'origine entre le mois de mars et le début du mois de septembre 2004 (c'est en mars 2003 que l'opération de rapatriement librement consenti et assisté, suspendue suite au meurtre d'un collaborateur de l'UNHCR en novembre 2003, a repris). De ce fait, le nombre total de personnes rapatriées du Pakistan au cours des trois dernières années a atteint plus de 2,2 millions à cette date.

En avril, le Gouvernement de l'Afghanistan, le Gouvernement du Pakistan et l'UNHCR ont convenu de mettre un terme à l'assistance dispensée dans les « nouveaux camps » (ouverts à proximité de la frontière afghane après le 11 septembre 2001) à la date du 31 août 2004. L'UNHCR et ses partenaires ont intensifié les activités de rapatriement à partir de ces camps en juillet et en août, de sorte qu'au mois de septembre, tous les « nouveaux camps » situés dans la Province frontière du Nord-Ouest et dans la zone de Chaman, au Balouchistan, avaient été fermés. Quelque 82 000 réfugiés résidant dans ces camps ont pris le chemin du retour et ceux qui ne voulaient ou ne pouvaient pas rentrer ont eu la possibilité de demander leur transfert dans un autre camp.

À la mi-2004, des interventions militaires dans la région frontalière du Sud-Waziristan ont contraint plus de 20 000 Afghans à quitter leur domicile provisoire et à regagner l'Afghanistan, où l'UNHCR leur a dispensé une assistance par l'intermédiaire de partenaires non gouvernementaux.

Au début du mois de septembre, l'UNHCR a organisé une série d'ateliers à l'intention de hauts fonctionnaires de l'administration fédérale ou provinciale et d'autres intervenants afin de débattre des moyens qui permettraient de faire face à la présence persistante d'une population afghane au Pakistan. Le rapatriement librement consenti constitue toujours, de l'avis général, la solution durable la plus appropriée pour remédier au sort des réfugiés afghans et les retours seront encore encouragés en 2005 ; l'on s'attend néanmoins à ce que le Pakistan accueille encore, à la fin de l'année 2005, un nombre non négligeable d'Afghans. Ces premières discussions ont permis de cerner un certain nombre de questions demandant à être réglées, notamment la nécessité d'établir un profil détaillé de la population afghane et la nécessité de réglementer les migrations liées à l'emploi ou autres, ainsi que, de manière générale, le statut et les conditions de vie des Afghans résidant au Pakistan.

Les autorités et l'UNHCR ont convenu d'entreprendre une opération de recensement et d'enregistrement de la population afghane au Pakistan à la fin de l'année 2004 et au début de l'année 2005. Les deux interlocuteurs seront ainsi en mesure de constituer une base de données précise et exhaustive sur la population afghane résidant dans le pays. Les autorités ont reconnu que les Afghans vivant au Pakistan ne relèvent pas nécessairement tous de la compétence de l'UNHCR.

Contraintes

L'année 2005 devrait être la dernière année de rapatriement massif assisté par l'UNHCR : les responsables officiels et les représentants de la société civile ont hâte d'assister à une diminution sensible de la population afghane résidant au Pakistan. Les Afghans seront selon toute probabilité nombreux à regagner leur pays ; du fait des lenteurs de la reconstruction, de la sécheresse et de l'insécurité qui sévit en Afghanistan, le rapatriement et la réinsertion d'une partie de la population risquent d'être problématiques.

Le Pakistan n'est signataire ni de la Convention de 1951 de Genève ni du Protocole de 1967 et le séjour, l'admission et les déplacements des étrangers sur son territoire sont réglementés par la loi de 1946 sur les étrangers ; de ce fait, tous les étrangers dépourvus de papiers, y compris les réfugiés, sont passibles d'arrestation, de détention et d'expulsion. L'UNHCR aide le Gouvernement à apporter un amendement à la loi de 1946 sur les étrangers, amendement qui s'accompagnerait d'une adoption de la définition du réfugié et du principe de non-refoulement. L'UNHCR se charge de la détermination du statut de réfugié, étant entendu que les individus reconnus comme réfugiés au titre de son mandat se verront proposer une solution adéquate pour remédier durablement à leur sort.

Stratégie

Protection et solutions

L'année 2005 sera une année de transition, durant laquelle l'UNHCR réduira son assistance matérielle et privilégiera un programme axé sur la protection. En 2005, l'Organisation continuera à faciliter le rapatriement librement consenti en vertu de l'Accord tripartite conclu avec les Gouvernements afghan et pakistanais. Dans cette optique, elle s'attachera en priorité à recenser les groupes présentant un fort potentiel en matière de rapatriement et à faciliter les retours en groupe.

Au titre de l'initiative des Solutions globales pour l'Afghanistan (également connue sous le nom d'Afghanistan Plus), l'UNHCR a amorcé, avec les gouvernements concernés, un processus de consultations sur la gestion future des mouvements de population en provenance d'Afghanistan à l'expiration des



Pakistan

Des réfugiés afghans reçoivent des conseils pour préparer leur voyage de retour. *UNHCR / J. Redden*

Accords tripartites (2005-2006). Ces consultations visent à favoriser des accords sur des procédures relatives au rapatriement et à la réintégration à venir, sur le droit de séjour des Afghans ayant des besoins de protection ou d'autres raisons légitimes de rester et sur les dispositions réglementant les migrations temporaires liées à l'emploi.

Une étape importante dans la recherche de solutions appropriées sera franchie lors du recensement et de l'enregistrement des Afghans résidant au Pakistan. L'opération permettra d'obtenir le profil, indispensable, de la population afghane demeurée dans le pays.

L'UNHCR offrira une protection internationale aux réfugiés afghans, aux réfugiés d'autres nationalités vivant en milieu urbain et aux demandeurs d'asile récemment arrivés dans le pays. Le réseau de Centres d'orientation et d'assistance juridique sera renforcé. Ce dernier continuera à promouvoir les droits des réfugiés et à doter les structures locales des moyens nécessaires à la défense de la cause des réfugiés et à la gestion des questions de protection.

Assistance

L'UNHCR et ses partenaires d'exécution continueront à dispenser une assistance humanitaire

essentielle aux réfugiés afghans hébergés dans les « anciens camps » (ouverts avant le 11 septembre 2001), dont le nombre avoisine le million. Les réfugiés auront accès aux structures médicales, recevront de l'eau potable et salubre et bénéficieront d'un enseignement primaire (la scolarisation des fillettes étant privilégiée). Dans le même temps, l'Organisation réduira son programme d'assistance et redoublera d'efforts pour rallier l'appui d'un plus grand nombre d'intervenants et remédier ainsi aux lacunes qui se font jour. Elle s'attachera en particulier à mobiliser l'aide d'organisations de développement et veillera à ce que les programmes de développement au Pakistan tiennent compte des zones qui accueillent des réfugiés. Parallèlement, l'UNHCR s'emploiera davantage à engager les communautés réfugiées sur la voie de l'autosuffisance.

La participation active de l'UNHCR dans les cadres nationaux relatifs à la lutte contre la pauvreté, la parité des sexes et la prévention du VIH/SIDA demeurera prioritaire en 2005.

Effet escompté

Les réfugiés et les demandeurs d'asile bénéficieront d'une protection internationale et d'une assistance, le rapatriement librement consenti des Afghans étant facilité dans le même temps. Le recentrage du programme

d'assistance, le suivi plus attentif des activités des partenaires et la participation accrue des organisations de développement amélioreront la qualité des services dispensés aux réfugiés, en les alignant sur les normes internationales. Le problème du déplacement afghan sera appréhendé dans toute sa complexité et sa diversité et l'on reconnaîtra qu'il ne peut plus être traité comme un simple problème humanitaire.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

Le Délégué de l'UNHCR au Pakistan est responsable du programme exécuté dans le pays. L'UNHCR mènera ses opérations à partir de quatre bureaux - la délégation d'Islamabad, les sous-délégations de Peshawar et de Quetta, le bureau extérieur de Karachi - employant au total 248 personnes (33 fonctionnaires internationaux, 204 collaborateurs pakistanais, un administrateur auxiliaire et 10 consultants/VNU).

Coordination

Les activités seront menées, comme précédemment, en collaboration avec le Gouvernement, notamment avec le Ministère du Cachemire, des zones septentrionales et des États et régions frontières (SAFRON), avec l'appui d'ONG nationales et internationales et avec le soutien d'institutions de l'ONU. Les activités relatives au rapatriement librement consenti sont coordonnées par la Commission tripartite, formée de représentants du Pakistan, de l'Afghanistan et de l'UNHCR.

Bureaux
Islamabad
Abbottabad
Bannu
Chaman
Dalbandin
Karachi
Kohat
Loralai
Mohd. Khoja
Peshawar
Quetta
Timer Ghara

Partenaires
Organismes gouvernementaux
Ministère du Cachemire, des zones septentrionales et des États et régions frontières
ONG
<i>Afghan Medical Welfare Association</i>
<i>American Refugee Committee</i>
<i>Association of Medical Doctors of Asia</i>
<i>Basic Education and Employable Skill Training</i>
Comité danois d'aide aux réfugiés afghans
Comité international de secours
<i>Frontier Primary Health Care</i>
<i>Health Net International</i>
<i>Kuwait Joint Relief Committee</i>
<i>Ockenden International</i>
<i>Save the Children Federation</i>
<i>SAVERA Counselling Services</i>
<i>Sayed Jamal-Ud-Din Afghani Welfare Organization</i>
Service chrétien mondial
Société pakistanaise du Croissant-Rouge
<i>Society for Human Rights and Prisoners Aid Society</i>
<i>Taraqee Foundation</i>
<i>Union Aid for Afghan Refugees</i>
Vision mondiale
Autres
<i>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i>
VNU

Pakistan

Budget (dollars E.-U.)	
Activités et services	Programme annuel
Protection, suivi et coordination	9 055 754
Appui opérationnel (aux partenaires)	1 425 989
Assainissement	138 222
Assistance juridique	1 616 191
Besoins domestiques	434 873
Eau	568 513
Education	3 452 947
Santé	4 501 940
Services communautaires	454 322
Transport / logistique	284 471
Vivres	39 332
Total des opérations	21 972 554
Appui au programme	2 498 161
Total	24 470 715